

Convocation à l'assemblée générale annuelle

de votre Caisse Desjardins de Charlevoix-Est

Le 3 avril 2024 à 18 h 30



Le lien pour assister à l'assemblée virtuelle est disponible à l'adresse suivante :
www.desjardins.com/caisse-charlevoix-est

L'assemblée générale annuelle se tiendra uniquement en **mode virtuel**. Cette formule implique que les membres présents lors de la diffusion de l'assemblée pourront **voter séance tenante** sur certains sujets alors que tous les membres seront appelés à voter sur d'autres sujets lors d'une **période de votation en différé** qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant la diffusion de l'assemblée.

En tant que membre, vous pourrez pendant l'assemblée :

- prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière terminée au 31 décembre 2023
- poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour
- prendre connaissance de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)



Dans les 4 jours qui suivront la diffusion de l'assemblée, vous pourrez :

- décider de la répartition des excédents annuels (ristournes)



Élection par acclamation

4 postes sont à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse, soit :

- 1 poste pour le groupe A : Ville de La Malbaie
- 2 postes pour le groupe B : Ville de Clermont, les municipalités de Notre-Dame-des-Monts, Saint-Aimé-des-Lacs, la Municipalité de paroisse de Saint-Hilarion
- 1 poste pour le groupe D, la province de Québec

Veillez noter que la période de mise en candidature s'est terminée le 5 février 2024 à 11 h 59.

Personnes candidates à un poste au conseil d'administration

Groupe B

élue par acclamation

VILLENEUVE, Sonia

Groupe D

élu par acclamation

NORMAND, Yann

Pour en savoir plus sur les personnes candidates, vous pouvez consulter le document de présentation sur le site internet suivant: www.desjardins.com/caisse-charlevoix-est ou sur demande auprès de la Caisse.

En vue de faciliter votre participation à ce rendez-vous annuel, nous avons déposé sur le site internet de la Caisse, dans la section « assemblée générale et résultats financiers », un aide-mémoire sur les règles de procédure applicables lors de l'assemblée, le projet de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2023 ainsi que le rapport annuel 2023.

Tous les membres de la Caisse sont convoqués à cette assemblée.

Signé le 15 février 2024

Claude Lefrançois, secrétaire